

CONCOURS D'I.D. SCOLAIRES - EDITION 2011-2012

Règlement de participation

Article 1 : organisateur

Geotopia La Maison de la Nature de la CAL organise un concours gratuit, ouvert aux élèves et étudiants.

Article 2 : public visé

Le concours est ouvert à **quatre catégories** d'élèves :

- 1° catégorie : élèves des écoles des communes d'Artois-Lys
- 2° catégorie : élèves des collèges d'Artois-Lys
- 3° catégorie : élèves des lycées d'Artois-Lys
- 4° catégorie : étudiants des lycées, écoles supérieures et universités de la région Nord-Pas-de-Calais, filières Environnement et Développement Durable

Article 3 : objet du concours

L'objet du concours est de développer l'intérêt des élèves et étudiants pour la protection de l'environnement et le Développement durable, à travers la réalisation de projets concrets.

Article 4 : modalités et délais de participation

1. Pour participer au concours, la classe doit d'abord transmettre avant le 23 février 2012 sa **fiche d'intention de participation**, annexe jointe au présent règlement, dûment complétée et décrivant le projet proposé ou pressenti pour le concours.

2. Ensuite la classe doit faire parvenir ou déposer à Geotopia avant le 14 mai 2012, un **dossier de présentation du projet** qui comprendra :

- le descriptif du projet (1 feuille maximum) : objectif, démarche pédagogique et déroulement du travail effectué par et avec les élèves, description des intérêts du projet en matière d'économies de ressources naturelles et d'énergie et/ou protection des milieux naturels, des animaux et plantes.
- tous les éléments permettant au jury d'apprécier le projet (illustrations, CD-Rom, DVD, vidéos ...)

Une attention particulière sera portée sur les initiatives proposées **en lien avec « l'énergie durable pour tous »**, thème retenu par les Nations Unies pour l'année 2012.

Les frais liés aux travaux réalisés en classe et à l'envoi des dossiers de présentation sont à la charge du participant. Un établissement scolaire peut inscrire plusieurs classes.

Article 5 : désignation des lauréats

Les productions seront évaluées sur leur conformité au thème imposé, ainsi que sur l'originalité.

Un comité pédagogique désignera par catégorie scolaire les lauréats des meilleures ID.

Article 6 : publication des résultats

Les résultats du concours seront communiqués aux participants fin juin 2012 et feront l'objet d'une publication sur le site www.geotopia.fr.

Les classes lauréates seront tenues d'exposer leurs initiatives sur le site de Geotopia lors de la fête des I.D. en septembre 2012, et seront récompensées à l'automne 2012.

Article 7 : droits d'exploitation

Les participants primés, cèdent, à titre gratuit, les droits d'exploitation, droits de reproduction et de représentations, de leur production à la CAL qui pourra publier directement ou le faire publier en partie ou en totalité sur tout support y compris sur internet.

Les participants acceptent par avance l'utilisation de leur nom et de leur qualité tant dans la communication qui peut être faite autour du concours et de son résultat que dans la, ou les publications des productions, sans que cet usage puisse ouvrir droit à une quelconque rémunération.

Article 8 : modification du règlement

L'organisateur du concours se réserve le droit de modifier le règlement ou d'annuler le concours.

Article 9 : autres

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement.

Contact :

Geotopia, la Maison de la nature
Rue des écoles, 62350 Mont-Bernenchon
Tél : 03 21 616 006
Mail : geotopia@cc-artois-lys.fr
www.geotopia.fr

Annexe:

CONCOURS D'ID SCOLAIRES - EDITION 2011-2012

Fiche d'intention de participation

Fiche à retourner avant le 23 février 2012 à geotopia@cc-arts-lys.fr

L'Etablissement scolaire

Nom de l'école/collège/lycée :

Adresse postale :

Téléphone :

La classe participante

Nom de la classe participante :
.....

Niveau :

Nombre d'élèves :

Nom de l'enseignant référent :

Mail de l'enseignant référent :

Descriptif succinct du projet d'initiative durable de la classe:
.....
.....
.....
.....

Signature du chef d'établissement